

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL.)

---

N° 311. — Avril 1909.

---

### AVIS

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 13 Avril 1909*,  
à deux heures et demie précises, à l'*Hôtel de Ville de Senlis*.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal ;
- 2° Programme du Concours de Nanteuil-le-Haudouin ;
- 3° Nomination des Commissions et des Jurys ;
- 4° Fixation de la date des réunions de la Commission des prix de moralité et du Concours scolaire. Le Bureau de la Société propose de fixer au 15 juin la date à laquelle devront être remises les demandes pour les prix de moralité, et de fixer également au 15 juin la date à laquelle devront être remis les mémoires des instituteurs.

---

SENLIS  
IMPRIMERIE E. DUFRESNE  
4, Rue du Puits-Tiphaine, 4

1909

## SOMMAIRE :

- Procès-verbal de la séance du Mardi 9 Mars 1909.  
Nécrologie.  
Concours général agricole de 1909.  
Les Alcools dénaturés.  
La Destruction des Chardons par le Crud d'ammoniaque.  
La Revision du Tarif des Douanes.  
Travaux du sol : Travaillez vos blés au printemps.  
Horaire des Trains spéciaux desservant le mardi le Marché de Senlis. —  
Mercuriale du Marché de Senlis. — Marché de la Villette du lundi  
5 avril 1909.

## Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page.....	10 fr. »»
Une demi-page.....	5 »»
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. DUFRESNE, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.  
SHAS



# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 311. — Avril 1909.

### Compte Rendu des Travaux de la Société.

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 9 MARS 1909

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT.

— Étaient présents au Bureau : MM. Devouge, Paul Delaunay, Ferry, Léon Fautrat, Lelièvre.

— Sont présentés et admis comme membres de la Société : MM. Driard, adjoint au maire de la Ville de Senlis ; Georges Fautrat, inspecteur à la Compagnie du Nord, à Senlis ; Hubert de Parseval, propriétaire à Senlis ; Gaston de Parseval, conseiller municipal à Senlis ; Jean Duvivier, cultivateur à Russy-Bémont, par Vaumoise ; Recoing, receveur des finances honoraire à Senlis ; Loir, avoué à Senlis ; Morand, avoué à Senlis ; Poussard, avoué à Senlis ; Louat, notaire à Senlis ; Escavy, avoué à Senlis ; Landry, cultivateur à Ève, par le Plessis-Belleville ; Leclerc, régisseur du domaine d'Ognon, par Barbery ; Sauvage, cultivateur au Murgé, par Verberie ; Laurent, cultivateur à La Borde, par Raray ; Marcel Meignen, commis de culture à Brasseuse ; Charles Huet, cultivateur à Trumilly.

— M. le Président donne à la Société lecture d'une lettre du Ministre de la Guerre, faisant connaître que, dans la répartition des nouveaux régiments d'artillerie, la création à Senlis d'un régiment de cette arme n'a jamais été envisagée.

— M. Paisant envoie à la Société un ouvrage traitant de la vente coopérative du blé. M. Bonamy, avec son obligeance ordinaire, veut bien se charger de l'analyse de cet important travail.

— M. Gibert écrit au sujet de l'échardonnage. Il n'est possible d'arriver à une destruction absolue qu'en faisant mourir les racines. MM. Delaunay et Félix Roland sont désignés pour faire l'expérience du procédé préconisé par M. Gibert, qui emploie à cet effet le crud d'ammoniaque, comme agent puissant ayant sur la racine une action énergique.

— M. le Président, conformément au vœu exprimé par la Société d'Agriculture, va écrire une lettre relative à la souscription destinée à produire



les ressources qui permettront de récompenser, au Concours de Nanteuil, un plus grand nombre d'ouvriers agricoles

— La question de l'alcool revient de nouveau en discussion à propos d'un projet émanant de l'initiative de M. Delpierre.

En Allemagne, on a déterminé le contingent pour la consommation des personnes, et des primes sont données pour l'exportation. Les autres alcools vont à la Centrale, grand syndicat d'alcool. La Centrale, ayant tout en main, fait les alcools dénaturés. Elle le livre à raison de 23 francs. Il en est résulté que l'alcool de consommation s'est élevé à 40 francs. M. Delpierre voudrait qu'il fût aussi établi un contingent en France.

La situation en France n'est pas tout à fait la même qu'en Allemagne, car l'alcool en Allemagne a pour source la grande production de pommes de terre.

— La date du Concours agricole du canton de Nanteuil est fixée au 25 juillet, sauf modifications à apporter au moment de la confection de l'affiche.

— M. le Président expose que, dans les tarifs douaniers, on a laissé la porte ouverte aux viandes frigorifiques. L'attention de la Commission de revision doit être appelée sur ce point. L'agriculture réclame aussi une taxe de 0 fr. 25 par kilog., pour les laines étrangères, qui entrent en franchise. La tourbe étrangère, faisant concurrence à nos pailles, doit aussi être l'objet d'une taxe demandée par tous les agriculteurs.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire,*

LÉON FAUTRAT.

*Le Président,*

LÉON MARTIN.

## NÉCROLOGIE

La Société d'Agriculture a perdu un de ses membres les plus distingués, M. Menot, constructeur d'instruments agricoles à Acy-en-Multien. M. Menot s'était fait une place à part dans la construction des machines à battre, de tous les instruments de nettoyage des grains, semoirs, etc. Ses inventions ingénieuses et très pratiques avaient apporté à ces machines une simplicité et un rendement supérieurs, et l'avaient fait apprécier par tous les cultivateurs de notre pays. Une malheureuse infirmité l'avait privé de beaucoup de ses moyens, mais il était encore le bon conseil que ses fils et gendre appliquaient avec succès à la prospérité de leur maison.

L'agriculture lui sera toujours reconnaissante des progrès remarquables qu'il a apportés à son outillage, et adresse à tous les siens l'expression de sa gratitude et de son meilleur souvenir.

## Concours général agricole de 1909.

Le Concours général agricole a eu lieu, probablement pour la dernière fois, dans la Galerie des Machines, qui, dit-on, est vendue pour être démolie. On n'en comprend pas très bien les raisons, car elle était admirablement appropriée aux réunions agricoles; mais il paraît qu'elle nuit à l'esthétique, qu'elle écrase l'École militaire, qu'elle est trop grandiose, qu'elle manque de raffinement.

Quoi qu'il en soit, le concours des animaux était parfaitement réussi, et nos éleveurs de tous les coins les plus reculés de la France ont présenté des modèles très perfectionnés dans toutes les races. Les durham, les southdown, qui étaient considérés il y a quelques années comme des types absolument supérieurs, sont certainement égalés et quelquefois surpassés. Les croisements qui paraissaient indispensables ne sont plus pratiqués que rarement, et nos races indigènes arrivent à leur niveau avec plus de vitalité et d'élégance dans les formes.

Les premiers prix des animaux gras dans la catégorie des bœufs et des vaches, sont des nivernais blancs. Le bœuf était extraordinaire, non seulement de conformation, mais d'ampleur de formes. Jusqu'à présent, aucun animal n'avait présenté une pareille masse de chair sur un squelette relativement réduit. La bande de bœufs était aussi composée de nivernais, et on peut ajouter à son éloge que ces bœufs avaient travaillé plusieurs années avant d'être mis à l'engraissement. Jusqu'ici, les animaux destinés aux concours étaient engraisés spécialement, et d'une manière absolue. C'est un progrès, car on peut croire que le manque d'exercice devait influencer défavorablement sur la qualité de la viande. Le travail modéré, au contraire, fortifie les muscles et purifie le sang, et la viande ne peut qu'y gagner.

Les premiers prix des moutons ont été décernés à la race charmoise et à la race southdown croisée. Notre éleveur très distingué M. Lucien Boisseau, de Chantemerle, avait exposé un lot de dishley-mérinos qui a obtenu un prix supplémentaire; c'est un beau succès pour un début, car c'est la première fois, croyons-nous, qu'il expose dans les animaux gras.

L'exposition des animaux reproducteurs était plus brillante encore. Les animaux étaient remarquables dans toutes les races; ils étaient supérieurs à ceux présentés les années précédentes.

Dans la race normande, les animaux exposés étaient nombreux, et ils étaient dignes de cette vieille race qui a été la première dans la voie du

progrès, mais n'y marche plus aussi rapidement qu'autrefois. M. Paul Devougo y avait exposé un taureau normand qui pour n'avoir pas été primé présente cependant un type remarquable.

Mais notre arrondissement est hors de pair pour son exposition dans la race hollandaise. M. Lucien Boisseau y obtient des succès de plus en plus grands. M. Gueulle le suit de près. M. Lucien Boisseau obtient quatre prix, et de plus, à l'unanimité du jury, dit-on, le prix de championnat et le prix d'ensemble. M. Gueulle reçoit cinq prix.

Dans la race ovine et la catégorie des dishley-mérinos, M. Lucien Boisseau expose dix lots et se distingue encore par cinq prix, et M. Constant Dhuicque, de Brégy, expose neuf lots et obtient quatre prix. M. Longuet, de Marolles, avait exposé hors concours quatre lots remarquables, ainsi qu'une jeune vache hollandaise.

Grâce à nos éleveurs, et à M. Boisseau en particulier, la race bovine hollandaise se place au premier rang. Elle a reconquis l'estime publique pour ses formes remarquablement développées; son lait se classe au niveau du meilleur lait des normandes, comme qualité; au concours beurrier de Rouen, il est arrivé troisième contre cinquante normandes, pour le rendement en beurre.

Les moutons dishley-mérinos exposés sont aussi remarquables, mais ils n'arrivent pas, cependant, à la finesse et à la distinction des charmois et des southdown.

Nous donnons ci-après la nomenclature des prix, mais nous ne saurions terminer cet article sans protester contre la réception qui a été faite à nos constructeurs d'instruments. Le terrain qui leur a été accordé était coupé d'ornières qu'on n'a pas songé à rabattre, et tout autour des expositions c'était un véritable cloaque dans lequel les visiteurs étaient obligés de patauger. Cependant, de ce côté aussi, des efforts considérables ont été faits; nos grands constructeurs les Lefèvre-Albaret, Bajac, Amiot, etc., avaient de magnifiques expositions, avec des perfectionnements et des nouveautés dignes d'être étudiées et appréciées par nos cultivateurs.

#### Prix remportés par les Agriculteurs de l'Arrondissement de Senlis.

##### Animaux gras.

*Race ovine — Dishley-mérinos.*

Prix supplémentaire : M. Lucien Boisseau, à Chantemerle, par Lagny-le-Sec (Oise).

##### Animaux reproducteurs.

*Race bovine — Hollandaise.*

Mâles de 10 mois à 2 ans.

1<sup>er</sup> prix, M. Boisseau, précité.

Prix supplémentaire : M. Gueulle, à Précy-sur-Oise.

Mâles de plus de 2 ans.

1<sup>er</sup> prix, M. Boisseau, précité.

2<sup>e</sup> prix, M. Gueulle, précité.

Femelles génisses de 2 à 3 ans.

3<sup>e</sup> prix, M. Boisseau, précité.

Prix supplémentaire : M. Gueulle, précité.

Femelles vaches de plus de 3 ans.

1<sup>er</sup> prix, M. Gueulle, précité.

2<sup>e</sup> prix, M. Boisseau, précité.

Prix supplémentaire : M. Gueulle, précité.

Vaches laitières.

CHAMPIONNAT. — RACE HOLLANDAISE.

Mâles.

Plaquette d'argent : M. Boisseau, précité.

PRIX D'ENSEMBLE. — RACE HOLLANDAISE.

Objet d'art : M. Boisseau, précité, pour cinq animaux présentés.

*Race ovine — Dishley-mérinos.*

Mâles. — Animaux de 18 mois au plus.

4<sup>e</sup> prix, M. Boisseau, précité.

7<sup>e</sup> prix, M. Dhuicque Constant, à Brégy (Oise).

Mâles. — Animaux de plus de 18 mois.

3<sup>e</sup> prix, M. Boisseau, précité.

Prix supplémentaire : M. Dhuicque, précité.

Femelles. — Animaux de 18 mois au plus.

5<sup>e</sup> prix, M. Boisseau, précité.

Prix supplémentaire : M. Boisseau, précité.

Prix supplémentaire : M. Dhuicque, précité.

Femelles. — Animaux de plus de 18 mois.

3<sup>e</sup> prix, M. Boisseau, précité.

5<sup>e</sup> prix, M. Dhuicque, précité.

## Les Alcools dénaturés.

M. Delpierre, député, rapporteur de la Commission parlementaire sur les alcools dénaturés, a écrit à M. le Président de la Société, que cette Commission venait de voter le contingentement des alcools de bouche et le monopole des alcools dénaturés.

M. le Président lui a adressé la réponse suivante :

« Monsieur le Député,

« J'ai bien reçu votre lettre, et je m'empresse d'y répondre, en commençant par la fin, toutefois. Le prix de revient des flegmes à 90 degrés ne peut être moindre que 36 francs, soit 40 centimes par degré ; il y a des années favorables où ce prix peut être abaissé, mais ce n'est pas une moyenne.

« Les distillateurs agricoles ont espéré un moment pouvoir vendre leurs flegmes à 90 degrés directement à la dénaturation, sans avoir besoin de les faire rectifier ; mais les rectificateurs ont de suite abaissé le prix de leurs alcools inférieurs, et cet emploi des flegmes ne s'est pas répandu. Il y a dans la rectification un classement des alcools en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> qualités ; il faut repasser c'est-à-dire redistiller les alcools de 2<sup>e</sup> qualité pour en faire des eaux-de-vie ; ils ont trouvé plus avantageux de baisser un peu le prix et de supprimer, par suite, cette opération.

« Je suppose que le contingentement voté par la Commission est semblable à celui qui est établi en Allemagne, et qui consiste à limiter la consommation humaine à un taux déterminé et à partager la fourniture entre tous les distillateurs, au prorata de leur fabrication. Les distillateurs n'apprécieront pas beaucoup cette disposition, parce que chacun espère et croit qu'il travaille mieux que son voisin et qu'il pourrait livrer une quantité d'alcool de première qualité supérieure à celle de ses confrères. De plus, les eaux-de-vie de vin seront-elles soumises au contingentement ? On en produit maintenant 500 hectolitres, et leur production peut augmenter.

« La Centrale allemande dispose non seulement des alcools industrie, mais aussi des alcools eau-de-vie, et elle a pu, en abaissant le prix des premiers, faire augmenter le prix des seconds. Cet abaissement de prix avait provoqué une consommation telle, que les alcools eaux-de-vie sont devenus insuffisants et que le prix en a augmenté considérablement, de manière à faire pour le producteur une moyenne supérieure au cours précédent. Le monopole, ne disposant que des alcools industrie, ne pourra utiliser ce jeu de bascule ; il devra payer l'alcool des distilleries au cours ou tout au moins à un cours très peu inférieur, si ce sont des alcools de repasse, et le revendre au même prix.

« L'alcool industrie ne sera donc pas à un prix suffisamment bas pour faire concurrence au pétrole. Son emploi n'augmentera que peu, et ne rendra pas l'immense service de fournir au petit atelier le moyen de résister à la grande industrie, au moyen du moteur à alcool, et de multiplier les petites distilleries agricoles sur tout le territoire français, comme les Allemands l'ont fait sur tout le leur.

« Ou bien, alors, il faudrait que le contingent soit notablement inférieur à la consommation, et que le montant de l'impôt soit ramené à son ancien taux. Le prix actuel, avec l'impôt, est pour la consommation un prix presque prohibitif.

« Si les eaux-de-vie de vin ne sont pas soumises au contingentement, il faudrait, en compensation, établir un droit sur les vins ; les viticulteurs y trouveraient encore un avantage considérable.

« En résumé, il faudrait arriver au résultat suivant : élever le prix de l'alcool eau-de-vie à 60 francs, pour pouvoir abaisser le prix de l'alcool industrie à 20 francs. Il en résulterait un prix moyen de 40 francs qui multiplierait les petites distilleries de betteraves, de pommes de terre, de topinambours, etc., dont la culture est nécessaire pour augmenter notre production de blé. De plus, l'alcool industrie à 20 francs mettrait le petit moteur mécanique à la disposition du petit atelier familial, et celui-ci, répandu dans toute la France, permettrait de compenser la pénurie de charbon qui met la France en état d'infériorité vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Allemagne. »

## La Destruction des Chardons par le Crud d'ammoniaque.

La Société a décidé de poursuivre les expériences commencées par M. Gibert, et elle a chargé celui-ci de s'entendre avec MM. Paul Delaunay, de Rully, et Félix Roland, de Barbery.

En attendant le moment favorable, M. Gibert nous communique les deux lettres suivantes :

« M. le comte X. de Maistre, du domaine de Puiseux-le-Hautberger, l'un de nos collègues de la Société, m'écrit en ces derniers temps :

« Tous les chardons traités en sous-sol et ayant reçu une cuillerée à soupe de crud sont disparus.

« J'ajouterai, quand au chardon arbuste à grosses fleurs violet-rouge (chardon « Rolland), qu'une cuillerée à soupe de sel dénaturé, au moment où ceux-ci

« sortent de terre comme une chicorée de printemps, les détruisit tous sans exception. »

(Copie conforme.)

« Voici une autre copie mot à mot d'une lettre signée Prosper Pontvert, à Saint-Jean-de-la-Motte (Sarthe):

« C'est évidemment grâce à votre procédé que j'ai détruit les nombreux chardons de ma vieille vigne française.

« J'ai d'abord commencé en juin 1906 par l'épandage de 100 kilos, timidement c'est vrai; j'avais peur de tuer ma vigne. L'année suivante, je procédai à l'épandage de 200 kilos.

« Voyant alors que les chardons étaient complètement détruits et que ma vigne poussait de plus belle, je fis cette année 1908, au mois d'avril, l'épandage de 800 kilos, toujours à la dose de 30 grammes.

« Enfin, j'ai obtenu un résultat tellement inattendu qu'au rabattage de ma vigne, il y a un mois, pas 100 des chardons n'apparaissent, et encore combien étioles. »

(Copie conforme.)

E. GIBERT.

## La Revision du Tarif des Douanes.

La revision du tarif des douanes ne revise rien du tout, au moins en ce qui touche les principaux produits de l'agriculture, et ne tient aucun compte des revendications qui ont été présentées à plusieurs reprises par les Sociétés d'Agriculture, et dans les Congrès qui ont eu lieu ces dernières années.

Les laines entreront toujours en franchise, et pourquoi plutôt que le blé, l'avoine, le maïs ou la viande? Tout simplement parce qu'il y a deux grandes villes, Tourcoing et Roubaix, qui ont d'énormes filatures de laines, parce que ces filatures emploient beaucoup d'ouvriers étrangers, belges pour la plupart, qui, à raison de la proximité de la frontière, n'habitent pas même la France; parce que ces ouvriers menacent de se mettre en grève à chaque instant, certains qu'en quelques pas ils échapperont à la juridiction française.

On croit ou on veut faire croire que si les laines étrangères n'entraient pas en franchise, les fabriques de Tourcoing et Roubaix seraient sans travail. C'est une erreur absolue. L'admission temporaire leur permettrait de travailler les laines étrangères à charge de réexportation des tissus; par conséquent, l'exportation de la laine travaillée ne serait aucunement entravée.

Pour la consommation intérieure, il n'y aurait pas de changement. En effet, si la laine brute ne paie aucun droit à l'entrée en France, la laine travaillée en paie d'excessifs qui s'élèvent à 30 et 35 francs les 100 kilos. Ces tarifs sur les laines sont organisés de telle sorte que les filatures paient la laine très bon marché et vendent leurs produits très cher, et ce aux dépens des cultivateurs français, qui vendent la laine brute, produit de leur travail, très bon marché, et achètent la laine travaillée qu'ils consomment relativement cher.

Cette anomalie en faveur de quelques grandes filatures et de 30.000 ouvriers belges ne s'expliquerait pas si on ne mettait en balance la force de ces 30.000 ouvriers rassemblés en masse compacte avec celle de plusieurs millions de cultivateurs dispersés à tous les coins de la France.

J'ajoute l'intérêt bien entendu du pays, car la protection surexite la production, élève les salaires et, en somme, par les perfectionnements qui en résultent, arrive à produire à meilleur marché pour le consommateur; l'agriculture française a montré ce qu'elle pouvait faire en ce sens dans la production du blé, du sucre, de l'avoine, etc.

La Société réclame donc un droit d'entrée sur les laines étrangères de 0,25 par kilo de laine brute.

Il en est de même pour les graines oléagineuses. C'est en faveur de la ville de Marseille, et des ouvriers italiens dont elle est remplie, que cette exception est faite à l'établissement du système protecteur; le consommateur n'y gagne rien, en raison des droits très élevés établis sur les huiles, qui en sont le produit fabriqué.

La culture des graines oléagineuses a à peu près disparu des départements du Nord. C'est une perte nette pour notre agriculture, et un droit de 3 francs par 100 kilos, par exemple, n'arrêterait en rien la fabrication marseillaise, pas plus que le droit sur le blé n'a arrêté les minoteries voisines.

Enfin, on a oublié de mettre un droit sur la tourbe litière, réclamé si souvent. Ce produit, qui nous vient de Hollande, fait concurrence à la paille, et il ne paie de droits ni à la frontière, ni à l'octroi de Paris, où la paille paie 5 francs par 1.000 kilos. L'établissement de ce droit serait non seulement un acte de justice, mais d'opportunité incontestable; l'Angleterre, sous prétexte de mesures sanitaires, refuse les pailles que nous exportions chez elle, et les quantités que nous produisons en excédent en abaissent le prix à un taux infime.

La Société réclame un droit de douane de 5 francs par 1.000 kilos de tourbe litière.

LÉON MARTIN.

## Travaux du sol.

### TRAVAILLEZ VOS BLÉS AU PRINTEMPS

« Le blé gelé défait jusqu'au piquet » — Refaites donc sans hésitation tous les blés gelés et, passé mars, ne semez plus que de l'avoine — Hersez vigoureusement les blés d'automne, sans regarder derrière vous, et nettoyez bien vos récoltes, même hautes, avec la houe-pousselle.

Quand la température est descendue au-dessous de 6°, le blé est entré dans une période de torpeur, il a somméillé, sa vie a été pour ainsi dire interrompue, et sa végétation n'a repris qu'au contact des premiers rayons du soleil printanier. Aussi, durant la saison hivernale, vous n'avez guère eu qu'à surveiller les champs ensemencés. Si vous avez vu que votre blé souffrait, si vous lui avez trouvé une vilaine couleur jaunâtre, indiquant un sol humide, vous avez ouvert en différents endroits des sillons, de petites tranchées qui ont facilité l'écoulement des eaux en excès.

*Retournez vos blés gelés.*

Les premiers beaux jours arrivés, examinez maintenant avec soin si vos blés n'ont pas été atteints par la gelée. S'ils ont été assez gravement touchés, n'hésitez pas et pénétrez-vous du principe qu'un blé atteint de gelée doit toujours être retourné. La racine d'un blé que l'hiver a fait souffrir ne se guérit jamais radicalement ; elle se ressent jusqu'à la maturité du grain, de sa maladie originelle. Un adage du Nord dit avec juste raison : « Le blé gelé défait jusqu'au piquet (sape). » N'activez pas en ce cas la végétation par l'emploi d'engrais azotés. Vous n'obtiendriez comme résultat que celui de rendre votre céréale plus sensible à la rouille et aux coups de soleil, sans améliorer l'état du blé malade, qui succomberait après un regain de vitalité factice.

Comme exemple, je me souviens d'avoir vu dans nos cultures, il y a quelques années, une pièce touchée par la gelée, qui avait cependant conservé belle apparence. Au printemps, le blé reprit une bonne vigueur, laissant espérer une récolte satisfaisante. Malheureusement, à partir de l'épiage jusqu'à la moisson, l'état de la pièce alla toujours en diminuant, de mal en pis, et elle ne donna que 15 quintaux, à l'hectare, d'un mauvais blé mélangé de graines de plantes parasites, tandis que les champs ressemés de février jusqu'au 15 mars produisirent le double d'un grain de bonne qualité et d'excellente paille.

Si vous avez des blés dans ce cas, mettez donc en œuvre vos charrues et brabant, et resemmez aussitôt que le beau temps vous le permettra. Une

question assez importante se pose à ce moment. Vaut-il mieux réensemencer avec du blé d'automne ou avec celui de printemps ? La réponse est facile. Pendant le courant de février jusqu'au 15 mars, employez des blés d'automne d'espèces bien connues pour être propres aux semailles tardives. Parmi ces variétés à période végétative plus courte que les autres espèces d'hiver, citons les Chiddam épi rouge, les Bordier et surtout tous les blés genre Bordeaux, Japhet, Bleu de Noé, qui rendent plus de grain et de paille. Après le 15 mars, donnez la préférence aux variétés de printemps telles que le Chiddam paille blanche. Notez en passant que les blés d'automne semés tardivement s'accommodent d'une terre lourde, lorsque les semailles sont suivies de quelques gelées printanières. Ceux de printemps, au contraire, ont besoin, pour réussir, d'une terre légère, assainie par la gelée.

Après la fin de mars, nous ne pouvons que conseiller à l'agriculteur de ne plus semer de blé. Semez alors l'avoine, qui produira un rendement argent bien plus élevé que des blés semés à époque trop tardive, qui seraient trop sensibles aux maladies cryptogamiques.

*Activez ou ralentissez la végétation.*

Les semailles de printemps faites, donnez aux blés épargnés par l'hiver les soins qu'ils demandent. Avec une température plus clémente, les racines printanières se sont développées et ont remplacé les racines formées durant l'hiver, qui se sont atrophiées peu à peu.

Si vous ne travaillez pas vos blés au printemps, si par des binages, des hersages, des roulages répétés, vous n'ameublissez pas la terre autour de la plante et ne forcez pas celle-ci à faire de nouvelles racines, si, suivant les différents cas, vous n'activez pas la végétation languissante de telle ou telle pièce par un complément d'engrais chimique proportionnel aux besoins de la plante, ou ne la ralentissez pas par des roulages destinés à empêcher la tige de monter trop vite et à la pousser à taller avec plus de vigueur, vous vous exposez à de graves mécomptes. Un double danger est en effet à craindre. S'il survient une période de sécheresse accompagnée de temps froids, le blé, qui n'a pas trouvé dans le sol l'humidité et l'engrais nécessaires au développement de ses racines, souffre, se débilité, s'anémie et, lorsque arrivent brusquement les chaleurs, il ne peut résister convenablement à la poussée subite qui résulte du changement de température ; le pied devient malade, la tige meurt, l'épi s'échaude, et la maturation se fait hâtivement et dans des conditions déplorables.

Si le blé rencontre au contraire, pendant l'hiver et au printemps, l'humidité

et la chaleur nécessaires à son développement et à la décomposition des engrais, il est exposé à monter trop vite, et si des hersages et des roulages successifs ne viennent pas contrarier cette tendance, la plante, au lieu de taller et de faire de nouvelles racines, de se créer une base solide, montera trop rapidement sur quelques tiges; lorsque plus tard surviendront, l'épi déjà lourd, des vents violents ou des pluies battantes, la maladie du pied et la verse produiront les mêmes résultats que l'échaudage de tout à l'heure, et vous ne récolterez dans l'un ou l'autre cas qu'un grain maigre et mal conformé. Pour éviter, autant que cela se peut, ces écueils où sombre l'espoir de bonnes récoltes, ne vous contentez donc pas de bien préparer la terre avant les semailles et de bien la fumer, mais suivez encore attentivement les différentes phases de la végétation et, suivant les cas, faites en sorte de l'activer ou de la ralentir.

*Faites par temps secs des hersages énergiques.*

La première façon à donner au blé aussitôt les beaux jours, et quand le sol est arrivé à un degré de siccité suffisant, est un vigoureux hersage. Il a pour but de détruire la croûte qui a pu se former sur le sol durant l'hiver, croûte qui enserre la jeune plante, qui l'empêche de profiter des agents fertilisants, comme l'air et la lumière, de se revivifier au premier rayon du soleil, et qui nuit par conséquent considérablement à son développement. N'ayez crainte de travailler vigoureusement, et ne vous effrayez pas si, après le passage de l'instrument, vous avez causé quelques dégâts aux jeunes touffes. De vieux agriculteurs du Nord vous diront: « En hersant vos blés, regardez devant vous et ne vous occupez pas si, après votre passage, votre pièce est transformée en champ presque nu, à la surface duquel vous n'apercevez plus que quelques feuilles. » Si la herse cause quelques vides et arrache quelques touffes, elle force le blé à taller, elle l'oblige à se faire de nouvelles racines qui lui feront surmonter bien facilement le mal que vous avez pu lui faire. Au lieu de croître en hauteur, votre blé, dont la végétation aura été retardée, se cramponnera pour ainsi dire à la terre, il s'étalera, donnera naissance à de nouvelles tiges, qui, à leur tour, donneront des épis et un accroissement de rendement dont vous serez redevable à la herse.

Le travail de la herse a également l'avantage de détruire les mauvaises herbes qui apparaissent rapidement avec la venue du beau temps. Arrachées au sol, elles restent à la surface, où elles meurent sous l'action du soleil qui les dessèche.

Pour cette raison, si vous êtes amenés à faire plusieurs hersages, distancez-les de quelques jours les uns des autres afin de ne pas recouvrir de terre, par

une seconde opération, les mauvaises herbes arrachées par le premier hersage. Si vous n'observez pas ce petit conseil, vous permettrez à ces plantes parasites, que l'action du soleil n'a pas encore complètement détruites, de reprendre pied, de refaire des racines et de reparaitre à nouveau. Faites varier le nombre des hersages suivant la composition des terres, un travail trop souvent répété et trop rigoureux serait néfaste aux blés de terres légères, dont les racines ne sont pas assez maintenues, assez encastrées dans le sol. Travaillez également moins énergiquement les blés semés plus tardivement, dont les racines s'accommodent mal d'un traitement qu'elles ne sont pas de force à supporter. En ce cas, un simple passage avec une herse en fer assez légère est suffisant. En terrains forts, et sur des blés d'automne semés à époque normale, au contraire, des hersages répétés donnent d'excellents résultats. Deux ou trois opérations, parallèlement et perpendiculairement aux lignes dans les pièces semées au semoir, avec une bonne herse en fer articulée, seront d'un excellent effet. En sols compacts et très forts, il est même bon de charger un peu la herse de quelques morceaux de terre ou de moellon, afin de rendre le travail plus énergique encore.

Ce travail bien effectué, laissez durant dix ou quinze jours votre blé en repos, pour qu'il se fasse des racines nouvelles, et revenez alors soit avec votre rouleau en bois ou en fonte, soit avec votre croskill. Le rouleau a pour effet de tasser le sol autour de la jeune plante, de le raffermir, de le serrer autour des racines, qui sont ainsi mieux soutenues.

Dans les terrains légers, la petite plante n'a pas ses racines suffisamment soutenues et entourées par la terre, qui n'est pas assez compacte. Elle souffre, elle languit, elle se « coupe », faisant disparaître complètement l'espoir d'abondantes moissons. L'emploi du rouleau est le seul moyen efficace d'enrayer ce mal autant qu'il est possible; il oblige les racines à s'enfoncer dans le sol et permet au tallage de se développer. Il a un excellent auxiliaire dans le croskill, qui le complète et rend aussi d'excellents services; les pointes ont pour effet de travailler plus énergiquement, d'écraser complètement les grosses mottes qui auraient pu subsister après les semailles, de détruire les petites cavités souterraines toujours si nuisibles aux développements des plantes.

Les façons données généralement au blé se bornent aux opérations que nous venons de décrire. En terres fortes et compactes, il convient cependant, si le beau temps le permet, de faire plus encore et d'employer alors la bineuse à blés.

*Binez les blés des sols compacts.*

La plus pratique diffère absolument de ce que l'on appelle généralement « houe à cheval », portant des couteaux et servant au nettoyage des plantes sarclées. C'est, en résumé, une herse plus énergique que la herse articulée dont nous parlions tout à l'heure. Elle est formée de fortes dents placées en forme de hnit et dont l'écartement est de quelques centimètres plus faible que celui du semoir, afin qu'elles puissent s'emboîter dans les lignes sans trop s'approcher des touffes, auxquelles elles ne doivent pas nuire. Elle est surmontée d'un bâti en bois ou en fer qui supporte deux poignées au moyen desquelles le conducteur maintient son instrument dans les lignes. Une petite roue, placée à l'avant et manœuvrée par un levier à portée de la main de l'ouvrier, forme un point d'appui avec lequel, arrivé au bout des pièces, il est facile de soulever l'instrument et de reprendre le travail sur de nouvelles lignes.

Cet instrument très énergique complète le travail de la herse, mais ne l'employez que dans des sols généreux, propices au tallage, assez forts pour rendre à la plante la vigueur que ce travail peut lui avoir fait perdre pendant quelque temps. Ses dents, longues et pointues, pénètrent assez profondément dans le sol, le remue, arrête un moment la croissance du blé, mais l'oblige, pour surmonter le mal qu'on lui a volontairement causé, à se créer de nombreuses nouvelles racines qui augmenteront le nombre des tiges, lui feront une base plus solide et le rendront plus résistant à la verse. Il n'y a que ce moyen d'obtenir des blés qui ne se couchent pas au moindre vent, qui ne se transforment pas en véritable litière à la plus petite ondée et qui, plus tard, permettent l'emploi régulier de la moissonneuse-lieuse si précieuse, avec la pénurie de main-d'œuvre actuelle.

Il est évident que la bineuse ne peut être employée que pour les blés semés au semoir mécanique et à écartements réguliers. Les binages se pratiquent quelquefois avant les hersages, dans les pièces de terre recouvertes d'une croûte trop dure et trop épaisse pour pouvoir être entamée par la simple herse.

Le binage vous permet, en outre, en retardant la végétation, à moins de cas exceptionnels, de ne pas avoir recours à la sape ou à la dent des moutons pour pratiquer l'effanage, opération dangereuse que tout le monde connaît, qui consiste à faire couper ou à faire manger l'extrémité des tiges des blés trop forts à fin avril ou commencement de mai.

Quand les céréales sont hautes et ne peuvent plus être travaillées par des instruments à traction animale, la houe-poussette fait son apparition dans les champs. Elle consiste en un bâti en fer s'appuyant, à une extrémité, sur une

roue et portant, après avoir été recourbé pour arriver à hauteur des bras, deux poignées par lesquelles l'ouvrier guide et pousse l'instrument. Près de la roue, sur deux tiges perpendiculaires au bâti, sont fixés deux couteaux qui peuvent s'écarter plus ou moins et s'adapter à toutes les largeurs de semis.

Cet instrument très simple et très pratique permet d'aérer le sol entre les lignes et de détruire une dernière fois les mauvaises herbes. Il est très recommandable aux agriculteurs qui veulent avoir des pièces de blés absolument propres. Son prix est très modique (20 à 35 francs), et un ouvrier quelque peu habitué peut, avec la houe-poussette, nettoyer un demi-hectare par jour.

*Usez modérément du nitrate.*

En effectuant tous ces travaux, vous vous proposez, comme je l'ai dit plus haut, de retarder un peu la croissance trop hâtive de la plante et de l'obliger à se créer un pied solide avant de la laisser pousser à sa guise. Même dans un blé un peu défectueux, que vous n'avez cependant pas voulu retourner, ne craignez pas d'appliquer ces méthodes. Bien travaillé, il tallera, donnera naissance à de grosses touffes qui peu à peu rempliront les vides et vous permettront d'avoir à la moisson un rendement inespéré.

Si, cependant, vos céréales ne vous paraissent pas suffisamment fortes, donnez-leur une fumure supplémentaire de nitrate de soude en février-mars, comme nous vous l'avons conseillé.

Ce complément d'engrais donne d'excellents résultats, mais ayez soin de n'en pas user trop tard et à de trop fortes doses. Vous n'obtiendriez alors qu'une végétation herbacée considérable. Évitez ce danger en procédant par doses graduées. Appliquez 75 à 100 kilogrammes de nitrate à l'hectare fin février-mars, par exemple; constatez-en l'effet au bout de quelques semaines, et, s'il ne vous semble pas suffisant, jetez-en une nouvelle et égale quantité fin mars commencement avril.

Rappelons encore que, si les terres ont besoin de potasse, vous pouvez employer avec mesure du nitrate de potasse au lieu de nitrate de soude. Semez-en également en deux fois 150 à 200 kilogrammes. Les sels potassiques ont une heureuse influence sur la végétation. Si le sol a simplement besoin de potasse sans azote, vous pouvez aussi employer du chlorure de potassium.

Ces travaux effectués, ces soins sérieusement pris, vous serez placés dans d'excellentes conditions pour obtenir à la moisson, avec le concours d'un temps favorable, une récolte rémunératrice, qui ne sera que la récompense bien gagnée de votre peine et de votre labeur incessant.

*(La Vie à la campagne.)*

Florimond DESPREZ.

## HORAIRE DES TRAINS SPÉCIAUX DESSERVANT LE MARDI LE MARCHÉ DE SENLIS

### ALLER

Départ de Mareuil, midi 10; de Compiègne, midi 42; de Villers-Cotterêts, midi 16; de Dammartin, midi 57; de Crépy, 1 h. 55; d'Auger, 2 h. 05; du Luat, 2 h. 08; de Fresnoy-le-Luat, 2 h. 11; de Rully, 2 h. 16; de Barbery, 2 h. 23; de Borest, 2 h. 27; de Montlévêque, 2 h. 32. Arrivée à Senlis, 2 h. 36.

### RETOUR

Départ de Senlis, 6 h. 04; arrivée à Crépy, 6 h. 40. (Ce train dessert toutes les gares et haltes comprises entre Senlis et Crépy.)

Départ pour la direction de Dammartin, à 6 h. 56; pour la ligne de Mareuil, à 6 h. 46; pour la direction de Villers-Cotterêts, à 7 h. 07.

Le samedi, jour de marché à Crépy, un train spécial part de Senlis à 4 h. 12, fait arrêt à toutes les gares et haltes de la ligne et arrive à Crépy à 4 h. 50.

## Mercuriale du Marché de Senlis.

DATES des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE (le quintal)	AVOINE (le quintal)		
	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité	4 <sup>e</sup> qualité		1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
9 Mars .....	23 »	22 »	20 »	» »	15 »	18 50	17 25	16 50
17 — .....	23 »	22 »	20 »	» »	15 »	18 50	17 50	17 »
24 — .....	23 25	22 25	20 »	» »	15 »	19 »	18 »	17 »
31 — .....	23 25	22 25	20 »	» »	15 »	19 »	18 »	17 »
.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

## Marché de la Villette du Lundi 5 Avril 1909.

	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité	Prix extrêmes	
Bœufs..... kilog net.	1 68	1 58	1 46	1 36	1 76
Vaches..... —	1 66	1 56	1 42	1 22	1 76
Taureaux..... —	1 46	1 42	1 30	1 24	1 50
Veaux..... —	2 30	2 20	2 »	1 80	2 40
Moutons..... —	2 24	2 14	2 04	1 92	2 34
Porcs gras..... —	1 28	1 25	1 22	1 20	1 31
Porcs (poids vif).....	» »	» »	» »	» »	» »

Peaux de moutons : 2.50 à 6.

Ventes calme sur le gros bétail, les moutons et les porcs, bonne sur les veaux.

## Agence Générale d'Assurances de toute nature.

Assurances contre l'Incendie, contre les Accidents, la Grêle et le Vol.

Assurances sur la Vie, Rentes viagères  
traitées avec les principales Compagnies Françaises.

S'adresser pour renseignements à M. DRIVIÈRE, 4, rue de la Tonnelierie,  
à Senlis, le Mardi, ou par correspondance.

**NOUVELLE ÉCRÉMEUSE CENTRIFUGE "LA TUBULAR" AMÉRICAINE**

**La plus parfaite des machines connues jusqu'à ce jour!**  
**BOL TUBULAIRE SUSPENDU SANS CLOISON. — Simplicité remarquable.**  
**Rendement garanti supérieur à ceux de toutes les autres écrémeuses.**

A la station d'Essais du Ministère de l'Agriculture, "LA TUBULAR" n'a laissé que 0,01 pour 100 de la matière grasse contenue dans le lait, résultat qui n'a jamais été atteint par aucune autre écrémeuse.

Les essais auxquels "LA TUBULAR" a été soumise à la Station d'Industrie Laitière de Surgères (Charente-Inférieure), ont démontré péremptoirement sa merveilleuse puissance d'écrémage.

Ainsi qu'en fait foi le procès-verbal, "LA TUBULAR" n'a laissé dans le lait aucune trace de matière grasse pouvant être enregistrée au Gerber.

**PLISSONNIER & LYON**  
 Demander le Catalogue qui est envoyé franco. Représentants sérieux sont demandés.

## GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de GATERSLEBEN (Saxe)

rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes

Régularité et pivotage parfaits

**Edouard PRÉVOST, Agent Général**

à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Oise).

Téléphone N° 11.

# SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. % par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en baes, etc.

*Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel.*

TÉLÉPHONE N° 44

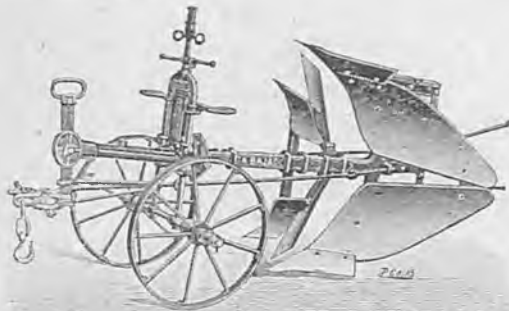
ÉTABLISSEMENTS DE **LANCOTRT (OISE)**

les plus importants du Monde

pour la fabrication de **BRABANTS GUBLES.**

**A. BAJAC** O \* C † † † †  
Ingénieur-Constructeur

\*  
SEUL  
GRAND PRIX  
pour  
les Machines  
Agricoles  
Françaises  
à  
l'Exposition  
Universelle  
de Paris  
1889.



\*  
Hors Concours  
Membre  
du Jury  
des  
Récompenses  
à  
l'Exposition  
Universelle  
de Paris  
1900.

\*  
**BRABANT DOUBLE** avec Versoirs cylindriques coupe N° 3

pour labours profonds de 0<sup>m</sup>30 et au delà.

Ces versoirs se font en nouvel acier « **TRIPLEX INFERNAL ECLAIR** »  
absolument incomparable comme travail et longue durée.

**Outillage complet et perfectionné** pour toutes cultures

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL.